

## Producteurs agricoles

### Des programmes adaptés pour vous soutenir

Juin 2023

La Financière agricole du Québec (FADQ) tient à rappeler aux producteurs qu'ils peuvent compter sur les différents programmes offerts afin de les aider à composer avec les risques inhérents à l'agriculture, notamment dans le contexte du manque de précipitation des dernières semaines.

#### Nos programmes en quelques mots...

##### Assurance récolte (ASREC)

Le programme [ASREC](#) a pour objectif de protéger votre entreprise agricole contre les pertes de récolte résultant des risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.

Les producteurs qui ont subi des dommages en raison du manque de précipitation doivent contacter leur [centre de services](#) pour formuler un avis de dommages.

##### Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

L'[ASRA](#) protège votre entreprise contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production de plusieurs productions animales et végétales. Il vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé.

De plus, participer aussi aux programmes AGRI constitue une bonne stratégie afin de vous prémunir contre les risques du marché et les aléas climatiques comme le manque de précipitation.

##### Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

Les programmes [Agri-stabilité](#) et [Agri-Québec Plus](#) protègent la marge globale de votre entreprise contre les risques du marché et les catastrophes naturelles. Ces programmes se basent sur vos données financières réelles et stabilisent votre marge en cas de baisse de revenus ou de hausse de dépenses.

Les producteurs agricoles qui participent au programme Agri-stabilité et qui ont réalisé des activités agricoles pendant six mois au cours de l'année de programme 2023 peuvent faire une demande de paiement provisoire afin d'obtenir une avance correspondant à 75 % du paiement final estimé.

Les participants à Agri-stabilité sont automatiquement inscrits au programme Agri-Québec Plus.

## Agri-investissement et Agri-Québec

Ces programmes sont basés sur l'épargne visant l'autogestion des risques. Ainsi, pour combler des besoins immédiats de liquidités, vous pouvez à tout moment retirer des sommes de vos comptes [Agri-investissement](#) et [Agri-Québec](#) en passant par votre dossier en ligne.

La FADQ est toujours présente afin d'accompagner les producteurs qui subissent les contrecoups liés aux différents risques auxquels fait face le secteur agricole. Pour toute question ou situation particulière, communiquez avec votre [centre de services](#).

De plus, sachez que différents [programmes de financement](#) sont aussi disponibles pour vous soutenir en cas de besoin.

***Vous désirez approfondir vos connaissances sur nos programmes?***

***[Visionnez nos webinaires](#)***

**1 800 749-3646 | [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)**

